

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bécancour, tenue à Bécancour (secteur Gentilly – salle du conseil des maires) le 15 avril 2026 à 19 h 32.

Deschailions-sur-St-Laurent

Sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Bécancour

M. Pascal Blondin, maire et préfet suppléant

Mme Annie Gauthier, représentante

M. Marion Lamothe, représentant

Fortierville

Deschailions-sur-Saint-Laurent M. Christian Baril, maire

Fortierville

Mme Julie Pressé, mairesse

Lemieux

Mme Émilie Garneau, mairesse

Lemieux

Manseau

M. Guy St-Pierre, maire

Parisville

M. René Guimond, maire

Sainte-Cécile-de-Lévrard

M. Simon Brunelle, maire

Sainte-Marie-de-Blandford

Mme Ginette Deshaies, mairesse

Manseau

Saint-Pierre-les-Becquets

M. François Pépin, maire

Sainte-Sophie-de-Lévrard

M. Sébastien Demers, maire

Saint-Sylvère

M. Éric Chassé, représentant

Formant quorum

Parisville

Absent :

M. Sébastien Paré, représentant de Sainte-Françoise

Assistent également à cette séance :

M. Vincent Marcoux, directeur général et greffier-trésorier

Mme Valérie Le Jeune, greffière-trésorière adjointe

Mme Julie Dumont, directrice du service d'aménagement

Mme Isabel Rouette, conseillère en communication

Ste-Cécile-de-Lévrard

Ste-Françoise

Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 3 – Signature Innovation – reddition de comptes 2025-2026

RÉSOLUTION #2026-04-98

Ste-Marie-de-Blandford

CONSIDÉRANT QUE la MRC a conclu une entente le 19 mars 2025 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation visant le projet « Signature Innovation »;

Ste-Sophie-de-Lévrard

CONSIDÉRANT QU'un comité directeur a été formé et lors de la rencontre tenue le 8 avril dernier, ledit comité a adopté la présente reddition de comptes s'échelonnant du 19 mars 2025 au 31 mars 2026;

St-Pierre-les-Becquets

CONSIDÉRANT QUE le comité directeur recommande au conseil des maires d'accepter la présente reddition de comptes présentée, établissant un montant de 21 676 \$ de frais engagés ainsi qu'une somme de 115 883 \$ dépensée, totalisant un solde de l'entente à 1 193 572 \$, du montant initial de 1 331 130 \$;

St-Sylvère

CONSIDÉRANT QUE la procédure administrative prévoit l'adoption d'une résolution pour la présente reddition de comptes;

Ville de Bécancour

SUR PROPOSITION DE M. Pascal Blondin;

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter la reddition de comptes présentée pour la période du 19 mars 2025 au 31 mars 2026.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Donnée à Bécancour, ce 29 avril 2026.



Valérie Le Jeune

Directrice du greffe et des finances